



ROSHEIM RUNNING Règlement de l'Association « Rosheim Running » destiné aux adhérents.

Date de mise à jour : 30/09/2018 (& 3 et partenaires)

Ce document a pour objet d'informer les membres du fonctionnement de l'association.

1 Adhésion

Les modalités d'adhésion sont déterminées par les statuts de l'association (article 7). L'adhésion permet la participation aux activités de l'association (séances en gymnase, séances hebdomadaires, séances spécifiques et stages) en contrepartie :

- D'une cotisation par année civile dont le montant est fixé à l'AG. Pour une 1^{ère} adhésion intervenant dans le 4^{ème} trimestre, l'adhésion vaut également pour l'année civile suivante.
- De la fourniture d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la **course à pied et vélo en compétition ou de préférence Triathlon** ou licences habituellement demandées pour les compétitions de course à pied. Un nouveau certificat doit être fourni dès que l'échéance de validité est atteinte.

Pour les enfants mineurs, le représentant légal doit fournir, en plus, une autorisation parentale (modèle fourni par l'association).

L'adhésion des enfants est conditionnée par :

- L'âge qui doit être au minimum de 7 ans dans l'année d'adhésion sauf dérogation notifiée par l'association
- L'aisance sportive et la motivation jugée par les encadrants de l'association
- Le comportement qui doit être marqué par le respect des consignes et le respect d'autrui
- L'adhésion à l'association du représentant légal

Le certificat médical est conservé sous forme numérisée, il peut donc vous être transmis en cas de perte de votre exemplaire papier

2 Assurance

Chaque membre doit s'assurer qu'il est dument couvert (extension au contrat d'habitat traditionnel ou autre contrat) pour tout dommage corporel ou matériel causé ou subi par lui à l'occasion des activités de l'association et qui ne relève pas de la responsabilité de celle-ci.

3 Séances d'entraînement – conduite à tenir

Dans le cadre des activités de l'association, notamment lors des séances collectives, chacun se doit, en général :

- De respecter le code de la route, de faire preuve de prudence, d'éviter tout écart, et ne pas se retourner.
- Ne pas quitter le groupe sans le signaler à l'encadrant
- La nuit, porter une veste ou chasuble réfléchissante, et si besoin une lampe frontale.
- L'accompagnement par des animaux est strictement interdit
- Le port d'écouteurs est strictement interdit
- Chacun se doit de faire preuve de respect mais aussi de diligence envers les autres membres de l'association et, le cas échéant, leur porter assistance si nécessaire.
- Les installations, équipements et autres mis à la disposition des membres doivent être utilisés conformément à l'usage pour lequel ils sont prévus et dans le respect des règlements éventuellement prévus (gymnase par exemple)..
- Chaque participant est libre d'effectuer ou non les exercices prévus. Il doit adapter l'intensité et la durée des exercices en fonction de sa condition physique, de ses antécédents médicaux, etc...

4 Participation aux courses :

Chaque année, en fonction du budget, le comité de l'association définit :

- Une ou plusieurs courses avec inscription et paiement intégral par l'association *avec obligation de porter un haut « Rosheim Running »*
- Courses d'équipes hors équipée de la rose, avec inscription individuelle et remboursement partiel par l'association selon montant défini et justifié par la présence dans le classement sous le nom de l'association

Le choix des courses permet une participation d'une majorité de membres, y compris des enfants.

5 Participation à l'équipée de la rose :

Cette manifestation organisée par l'association est une manière de passer du rôle de pratiquant course à pied à celui d'organisateur bénévole. C'est une opportunité pour l'association d'obtenir des subventions et partenariats.

Il est admis que les membres de l'association puissent constituer des équipes et s'inscrire sous réserve que :

- Cela ne soit pas systématique (chaque année)
- Les membres en course soient bénévoles pour la préparation et (ou) le rangement



L'action collective des membres doit permettre la bonne organisation et le succès de la manifestation.

6 Textiles :

L'association propose une gamme de textiles avec marquage du logo de l'association

Seuls les *T.shirts et débardeurs* avec marquage bénéficient d'une participation de l'association pour le 1^{er} (75%) et le 2^{ème} (50%) article.

Les autres textiles (vestes, chasubles) sont proposés au prix d'achat négocié, le marquage étant pris en charge par l'association.

Modèle	prix	disponibilité
Polaire sans manches (modèles enfants, féminins et mixtes)	12€ enfants et 15€ taille S et +	disponible et sur commande en 3 à 4 semaines
Polaire manches longues (modèles enfants, féminins et mixtes)	14€ enfants et 17€ taille S et +	disponible et sur commande en 3 à 4 semaines
Veste Soft Shell modèle mixte taille S à XXL	33 €	disponible, commande annuelle
Chasuble sécurité Craft running pour enfants <140cm	8 €	épuisé
Chasuble sécurité Brooks running taille S/M et L/XL 	14 €	disponible
Textiles techniques Adidas, ALERIMA modèles de l'association 	selon prix catalogue	Article 1 à -70%, article 2 à -50% articles suivants à -30% (prix catalogue)
Textiles divers: Tee.shirt F4P	3 à 5€ selon article	selon disponibilité

7 Achats sportifs

Pour leurs achats sportifs les membres de l'association bénéficient de conditions spécifiques selon indications ci-dessous :



Dorlisheim : Chèques de réduction de 20% et soirées club à -30%

-20% sur les articles de running (chaussures et textiles)



Sélestat

-10% sur les accessoires running (alimentation, montres, etc..)